

REGLEMENT INTERNE DU JUDO & TAÏSO CLUB DE PLAILLY



Les pratiques enseignées au Club relèvent des arts martiaux.

Elles se fondent sur une discipline autant sportive qu'éducative, notamment pour les enfants.



CODE MORAL DU JUDO

Politesse	: Le respect d'autrui
Courage	: Faire ce qui est juste
Amitié	: Le plus pur des sentiments humains
Contrôle de soi	: Savoir se taire lorsque monte la colère
Sincérité	: s'exprimer sans déguiser sa pensée
Modestie	: Parler de soi-même sans orgueil
Honneur	: Etre fidèle à la parole donnée
Respect	: Sans respect, aucune confiance ne peut naître

Chacun et chacune, petits et grands, sont tenus de se conformer à ce code moral

TENUE - HYGIENE & SECURITE

Le judo est une pratique fondée sur le respect de soi-même et de l'autre.

- 1 - Tout pratiquant doit se présenter aux cours avec une bonne hygiène corporelle.
- 2 - Les filles doivent porter un tee-shirt sous la veste (+ soutien-gorge indispensable) - les garçons restent torse nu sous le judogi.
- 3 - Les tee-shirts et judogis doivent être régulièrement lavés.
- 4 - Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés pour éviter les accidents (retournements - griffures).
- 5 - Les cheveux longs doivent être attachés par des élastiques adéquats. Barrettes, épingles, ... sont strictement interdites.
- 6 - Le port de bijoux (bague, boucle d'oreille, collier) est interdit. Eventuellement, ces bijoux doivent être enveloppés par une bande collante adaptée.
- 7 - Lors de tout déplacement en dehors du tatami, le port de zooris, claquettes, tongs ou chaussons est obligatoire. Le tatami ne doit pas devenir un foyer de microbes.

PONCTUALITE / ATTITUDES / RESPONSABILITES

Les cours observent une structure bien définie et sont programmés afin de respecter les contraintes et le rythme de chacun. Les retards, les absences à répétition et les comportements inadaptés perturbent toujours les cours et la progression de tous.

- 1 - Se présenter à l'heure de début du cours, en tenue complète.
- 2 - Durant les cours, il convient de rester concentré et de respecter l'écoute du groupe.
- 3 - Interdiction formelle de sortir du tatami et du dojo sans l'autorisation du Professeur.
- 4 - La montée et la sortie du tatami sont systématiquement précédées d'un salut vers celui-ci.
- 5 - A la fin des cours, aucun enfant mineur ne pourra quitter le dojo en l'absence d'un accompagnant adulte.
- 6 - Les enfants mineurs, ainsi seuls, devront calmement patienter impérativement dans le local du dojo.
- 7 - Les parents ou accompagnants sont seuls responsables de leurs enfants en dehors des horaires des cours programmés.
- 8 - Le règlement se fait à l'inscription, il ne peut pas donner lieu à remboursement, sauf cas de force majeure.
- 9 - Sauf contre-indication, les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

ACCES AUX LOCAUX / USAGES

L'accès et l'utilisation des locaux (complexe sportif et dojo) sont réglementés.

- 1 - L'accès au dojo se fait exclusivement par l'entrée arrière du complexe sportif.
- 2 - Chaque pratiquant doit se changer (arrivée et départ) obligatoirement dans les vestiaires du complexe sportif.
L'utilisation des vestiaires est commune à toutes les activités sportives.
Nous demandons aux parents accompagnant leurs jeunes enfants de respecter la destination des vestiaires comme suit :
Les mamans qui habillent leur enfant, même garçon, utiliseront les vestiaires féminins.
Les papas qui habillent leur enfant, même fille, utiliseront le vestiaire masculin.
En cas de problème, faites-en part au professeur.
- 3 - Le départ des locaux se fait soit par l'entrée arrière du complexe sportif, soit par l'entrée principale en façade.
- 4 - Il est formellement interdit de bloquer la fermeture des portes d'accès par quelque moyen que ce soit.
- 5 - Il est formellement interdit d'utiliser les locaux du complexe sportif à tout mineur en dehors de la présence d'un encadrant et ce quelqu'en soit le motif (jeu, attente des parents, etc.).